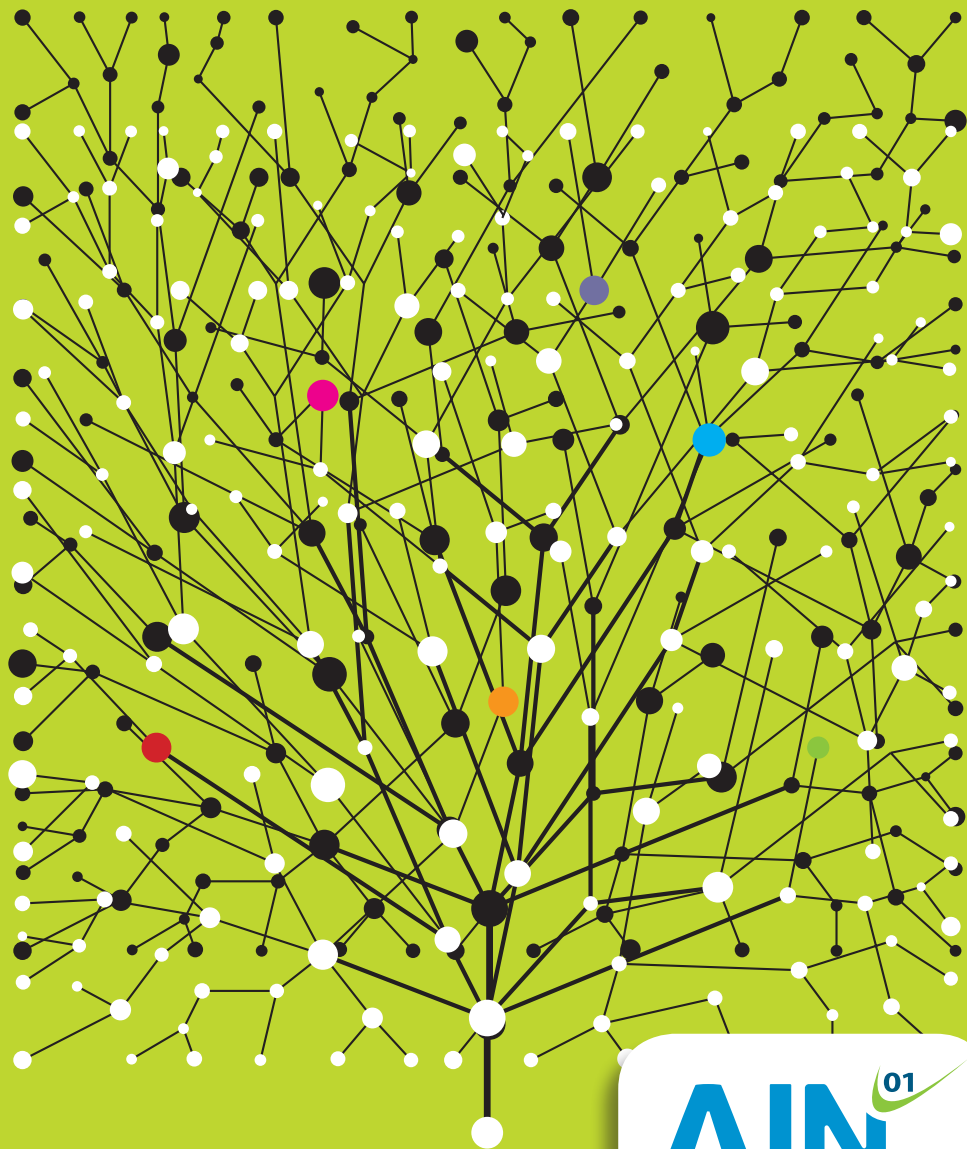


PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DE L'AIN



édito

Les bibliothèques constituent des lieux permettant l'accès à la lecture et aux savoirs, la diffusion de la culture, l'autoformation, le lien social.

Dans l'Ain, ce sont plus d'un million d'entrées annuelles qui sont comptabilisées dans l'ensemble de ces équipements.

Le Département accompagne au quotidien 258 bibliothèques sur l'ensemble du territoire, qui bénéficient de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'action culturelle.

Pour que ces équipements de proximité puissent jouer pleinement leur rôle et renforcer leurs services auprès des populations locales, le Département a adopté, en juillet 2017, un nouveau plan de développement des bibliothèques.

Nous traduisons ainsi notre ambition de porter une politique de lecture publique adaptée au bénéfice du plus grand nombre, en partenariat avec les communes et les intercommunalités.

Jean Deguerry

Président du Département de l'Ain

Hélène Maréchal

Vice-présidente déléguée à la culture

un plan pour l'avenir

Un partenariat plus dynamique

- De nouvelles conventions seront signées comprenant une charte des services et des objectifs afin de mieux vous accompagner.
- Un bilan annuel permettra d'adapter l'offre de services à l'évolution de la bibliothèque.

Une desserte plus moderne

- La navette mensuelle devient la biblio-navette et passera 2 fois par mois ;
- Les journées open-bib c'est sans rendez-vous, c'est tous les mois, et c'est facile.

De nouvelles aides

Une nouvelle politique de subventionnement pour mieux vous accompagner.

un partenariat plus dynamique

Pourquoi ?

- Développer et pérenniser les services sur les territoires
- Renforcer le réseau
- Accompagner les communes

De nouvelles conventions à signer !

- Signées pour 3 ans, elles font l'objet d'un bilan annuel.
- Elles offrent des services adaptés au niveau de la bibliothèque*.
- Elles mettent l'accent sur l'importance de la formation.

Amélioration du maillage du territoire

- Les points lecture et les dépôts sont accompagnés pour atteindre a minima le niveau B3*.
- Les élus sont sensibilisés.
- le Département n'accompagne plus la création de bibliothèques de niveau inférieur à B3*.
- Examen de la pertinence de toute demande d'accompagnement d'ouverture d'une nouvelle bibliothèque.

La Médiathèque départementale prendra prochainement contact avec chaque commune afin de signer ces nouvelles conventions. Un bilan annuel vous sera ensuite proposé

* CF schéma typologie

une desserte plus moderne

Pourquoi ?

- Répondre plus rapidement aux réservations des habitants
- Offrir des conditions de choix optimales
- Améliorer la complémentarité des fonds documentaires

La biblio-navette c'est 2 fois par mois !

2 passages par mois dans les structures partenaires...
...c'est une réponse aux réservations 2 fois plus rapide et efficace

4 sites repensés pour l'accueil des partenaires

- 2 choix sur site par an pour une plus grande diversité des collections
- Des journées Open-bib sans rendez-vous tous les mois

Du portail au lecteur : un
service optimisé !
www.lecture.ain.fr

de nouvelles aides

Pourquoi ?

- Accompagner la modernisation des équipements
- Inciter à plus de coopération intercommunale
- Encourager la transition numérique des bibliothèques

Mise en place d'une politique de subvention

Soutien à l'investissement

- Aide au mobilier
- Aide à la mise en réseau informatique
- Aide à la mise en œuvre de services numériques innovants.

Soutien aux diagnostics de territoire et à l'action culturelle

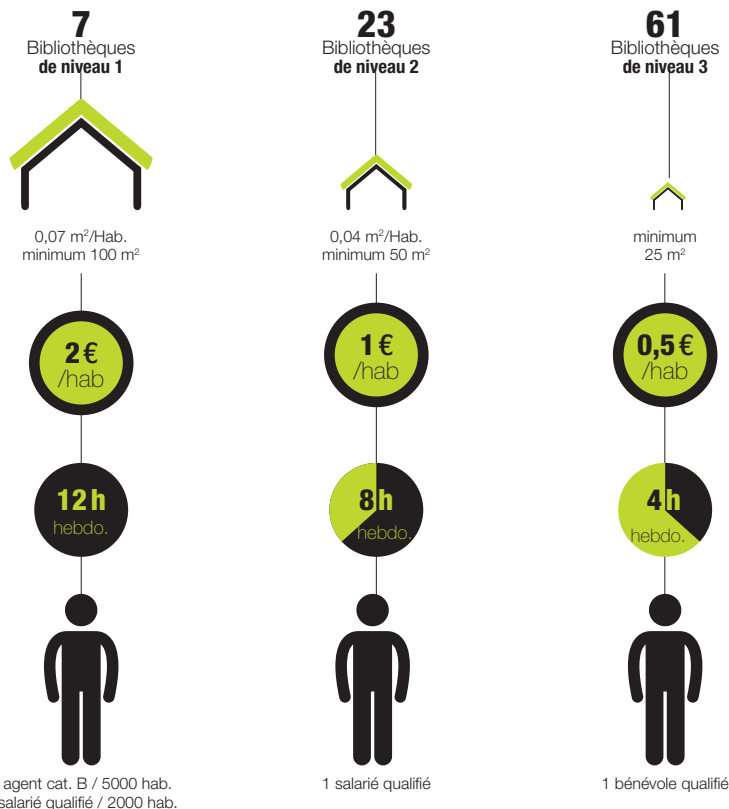
- Aide aux diagnostics intercommunaux
- Aide aux résidences d'auteurs
- Poursuite du dispositif *En Scène*

Des plafonds
d'aide définis
en fonction du niveau
de la bibliothèque

le réseau 2016

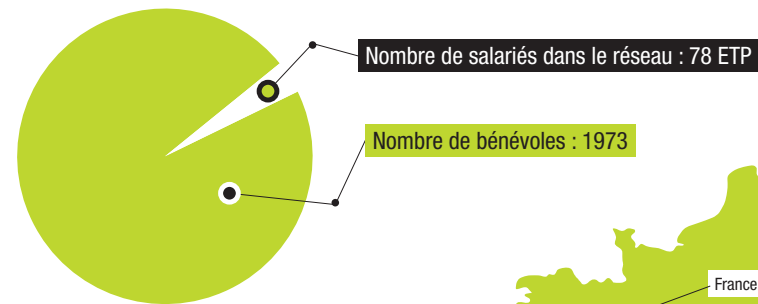
chiffres :

Schéma typologie



167
Points lecture
et dépôts

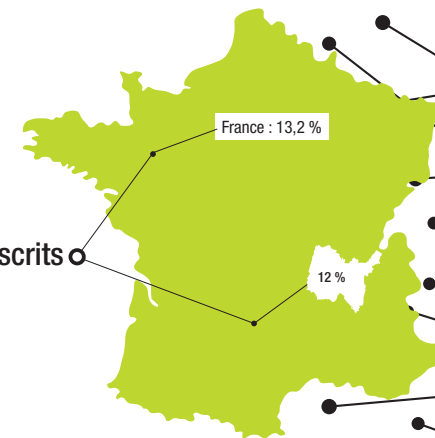
Au moins
2 critères du niveau 3
sont respectés



Nombre de salariés dans le réseau : 78 ETP

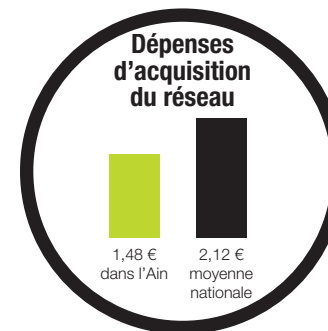
Nombre de bénévoles : 1973

Taux d'inscrits



France : 13,2 %

12 %



Dépenses
d'acquisition
du réseau

1,48 €

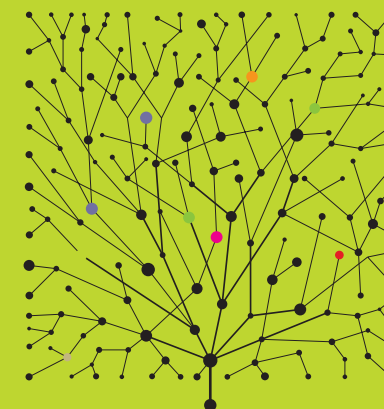
dans l'Ain

2,12 €

moyenne nationale

le Département à vos côtés

- De l'expertise technique et professionnelle
- Des services performants et adaptés
- Des ressources et des documents renouvelés
- Des interlocuteurs identifiés
- Un accompagnement de vos projets
- Un diagnostic annuel de l'activité de la bibliothèque et une adaptation des services proposés.



Médiathèque départementale – Centrale

31 rue Juliette Récamier
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 22 06

Médiathèque départementale – site de Bellegarde

41 bis avenue Saint Exupéry
01200 Bellegarde-sur-Valserine
04 50 48 44 11

Médiathèque départementale – site de Belley

84B, rue Guillaume Gianinetta
01300 Belley
04 79 42 41 40

Médiathèque départementale – site des Planons

Domaine des Planons
01380 Saint-Cyr-sur-Menthon
03 85 36 38 41

Site internet : www.lecture.ain.fr